



N° 62

Le 9 mars 1993

LE CANADA SOUMET UN PREMIER RAPPORT AUX NATIONS UNIES SUR LES VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ANCIENNE YUGOSLAVIE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui la présentation, au Secrétaire général des Nations Unies, du premier rapport du Canada sur les violations du droit international humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. Les renseignements contenus dans le rapport seront mis à la disposition de la Commission d'experts des Nations Unies qui enquête sur les crimes de guerre dans la région.

«Il ne faut ni oublier, ni tolérer les atrocités qui se commettent dans l'ancienne Yougoslavie, a déclaré M^{me} McDougall. Le Canada s'est engagé à aider la communauté internationale à traduire les criminels de guerre en justice».

Le Canada a commencé à recueillir des renseignements sur les violations du droit humanitaire au début de novembre, en nommant un coordonnateur de l'information.

Le premier rapport contient de l'information tirée de diverses sources, dont plus de 70 rapports d'organisations régionales et non gouvernementales, de gouvernements, des Nations Unies et de citoyens canadiens. Par ailleurs, le document présente une analyse juridique selon laquelle le Canada en vient à la conclusion que la situation dans l'ancienne Yougoslavie est soumise aux dispositions sur les crimes de guerre des Conventions de Genève.

Le 12 janvier, M^{me} McDougall a élargi le processus en invitant le public canadien à fournir au coordonnateur de l'information des renseignements documentés sur les crimes

de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. Le deuxième rapport que le Canada soumettra au Secrétaire général au printemps comprendra des renseignements recueillis récemment auprès du public. Ces renseignements confidentiels font l'objet d'une évaluation et seuls les témoignages confirmés et dont le bien-fondé a été établi sont soumis aux Nations Unies.

Un Canadien, le commandant William Fenrick, a été nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la Commission d'experts de cinq membres, à titre de Rapporteur spécial des enquêtes sur place. En février, le Canada a affecté à la Commission d'experts une équipe d'enquêteurs sur les crimes de guerre pour aider cette dernière dans ces travaux. En outre, du 22 au 26 mars, à Vancouver, le Canada sera l'hôte d'une réunion internationale d'experts. Ceux-ci discuteront de la création d'un tribunal criminel international comprenant un tribunal de crimes de guerre relativement à l'ancienne Yougoslavie.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

FICHE DOCUMENTAIRE

LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux déployés notamment dans le cadre des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en vue d'en arriver à un règlement pacifique des conflits qui déchirent l'ancienne Yougoslavie. En septembre 1991, le premier ministre Mulroney a été le premier à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies se saisisse de cette question. En août dernier à Londres, et à nouveau en décembre à Genève, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a participé à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, coprésidée par les Nations Unies et la Communauté européenne. Le Canada a appuyé activement les efforts de la Conférence en vue d'en arriver à un règlement politique rapide de la crise et de pouvoir fournir de l'aide humanitaire aux victimes.

Maintien de la paix

Quelque 1 200 soldats canadiens et 45 observateurs, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie, depuis avril 1992, de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le contingent canadien, l'un des plus importants de la force internationale, est basé à Daruvar, en Croatie. En juin dernier, à la demande de l'ONU, il a été envoyé à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport et y assurer la sécurité. Sa présence a rendu possible l'établissement d'un pont aérien qui a permis le ravitaillement d'urgence de la population de Sarajevo et d'autres villes bosniaques. Au début du mois d'août, les forces canadiennes ont repris leurs activités régulières en Croatie.

Un contingent supplémentaire de 1 200 soldats canadiens a été envoyé en Bosnie-Herzégovine afin d'aider à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoient la protection armée des convois d'aide dans la région. Le 23 décembre dernier, le Secrétaire général de l'ONU prévenait le gouvernement que le déploiement de ce deuxième bataillon canadien de maintien de la paix à Banja Luka était impossible. En février 1993, le Canada a répondu favorablement à une requête de l'ONU pour le déploiement de ce bataillon dans le centre de la Bosnie afin d'appuyer les opérations de livraison de l'aide humanitaire dans cette région et dans l'est du pays. Le contingent est maintenant sur place et a commencé son travail humanitaire. Le Canada a également fourni un petit contingent intérimaire de 180 militaires en janvier et février 1993 dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine avec le mandat préventif de surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie.

Douze autres militaires canadiens font partie de la mission de la CSCE dirigée par la Communauté européenne et chargée de surveiller la mise en place des accords de cessez-le-feu dans l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie.

Aide humanitaire

Le 8 mars 1993, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada fournira un montant additionnel de 9,5 millions de dollars en assistance humanitaire aux victimes du conflit dans l'ancienne Yougoslavie. S'ajoutant à la somme de 1,5 million de dollars annoncée le 5 mars 1993 en faveur des victimes de violence sexuelle, la contribution totale du Canada aux efforts humanitaires internationaux depuis l'automne 1991 s'élève à plus de 36,25 millions de dollars.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires dont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des volontaires des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Ces contributions ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments et de vêtements, à fournir des refuges, à venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'aux victimes de violence sexuelle.

Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis l'établissement du pont aérien, le 3 juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus de 350 vols humanitaires vers Sarajevo, transportant au total environ 5 500 tonnes métriques de vivres et de fournitures médicales.

Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, le Canada maintient des contacts diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit de mettre fin à la violence et de négocier pacifiquement. Le Canada s'est engagé à fournir 135 000 dollars au secrétariat de la Conférence pour couvrir ses frais administratifs.

Le 15 janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le 8 avril, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine, en espérant que cette reconnaissance sur le plan international empêcherait les voisins de la nouvelle

république de tenter de la diviser et accroîtrait la possibilité de trouver une solution pacifique acceptable pour tous ses groupes ethniques.

Le Canada estime que les habitants de l'ancienne république yougoslave de Macédoine ont le droit légitime de voir reconnaître leur indépendance. Le Canada ne prévoit cependant pas prendre des mesures qui pourraient déstabiliser davantage la région. Nous avons bon espoir que le différend au sujet du nom de la république pourra être résolu à la satisfaction des parties en cause.

Bien que la Serbie et le Monténégro aient proclamé une nouvelle union, le Canada pense que la question de la succession de la Yougoslavie doit être négociée entre toutes les parties qui formaient jadis la république de Yougoslavie.

De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine et a demandé à la Serbie et à la Croatie de cesser de s'ingérer dans les affaires de ce pays. Le 22 septembre dernier, de concert avec plusieurs autres pays, le Canada a coparrainé la résolution excluant temporairement la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des débats de l'Assemblée générale de l'ONU et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE.

En décembre 1992, quatre Canadiens étaient dépêchés en Serbie et au Monténégro pour observer les élections. M^{me} McDougall a déclaré par la suite que les conditions dans lesquelles ces élections ont été tenues présentaient de sérieuses anomalies et que de nombreuses irrégularités graves avaient été relevées au cours de la campagne et durant le scrutin.

Des sanctions commerciales sont en place, et le Canada appuie les efforts de la communauté internationale visant à ce qu'elles soient appliquées avec plus de rigueur. En septembre, un navire canadien, le NCSM Gatineau, a participé à la force navale de l'OTAN, qui patrouille la mer Adriatique pour surveiller l'application de l'embargo de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro. Le Canada dirige, dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, une mission multinationale d'assistance pour l'application des sanctions, formée d'experts douaniers. Le but de la mission est d'aider l'ancienne république yougoslave de Macédoine à s'assurer qu'on ne puisse l'utiliser comme porte d'entrée pour violer les sanctions. Des démarches ont également été entreprises auprès des autorités de la Russie, de l'Ukraine et de la Grèce, au sujet de violations possibles de l'embargo commercial contre la Serbie et le Monténégro. Le Canada a aussi dirigé, en février 1993, une mission multinationale chargée d'examiner la situation du respect des sanctions en Albanie.

Dans le cadre des efforts internationaux de promotion de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, le Canada participe à une mission de prévention des conflits de la CSCE au Kosovo, au Sandzak et en Voïvodine. Durant une période de trois mois qui a pris fin en décembre dernier, le Canada a également participé à une mission semblable dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine. En juin, le Canada avait dirigé une mission de la CSCE chargée d'examiner la situation militaire au Kosovo. La contribution financière du Canada à diverses missions de diplomatie préventive dépasse actuellement le million de dollars.

Le Canada a par ailleurs participé à la mission de la CSCE chargée d'enquêter sur les violations des droits de la personne dans les camps de détention en Bosnie-Herzégovine.

Un spécialiste canadien du droit humanitaire international, le Commander William Fenrick, du ministère de la Défense nationale, a été nommé par le Secrétaire général des Nations Unies à la Commission d'experts de l'ONU qui enquête sur les crimes de guerre et autres violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Une équipe d'enquêteurs canadiens se trouve dans l'ancienne Yougoslavie depuis la semaine dernière pour aider la Commission de l'ONU à mener son enquête sur un charnier à Vukovar, en Croatie.

Depuis août dernier, le Canada n'a cessé de rappeler la nécessité de créer un tribunal spécial pour entendre les accusations de crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. Le 22 février dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU créait un tel tribunal afin de poursuivre les responsables de violations graves au droit humanitaire international.

Le Canada commandite une rencontre internationale d'experts, qui se déroulera du 22 au 26 mars à Vancouver, afin d'examiner la création d'une cour criminelle internationale, y compris celle d'un tribunal spécial.

Le 12 janvier 1993, le Canada nommait un coordonnateur des renseignements chargé de recueillir l'information sur les infractions au droit humanitaire commises dans la région. Son premier rapport sur les crimes de guerre, soumis au Secrétaire général de l'ONU et rendu public le 9 mars 1993, contient de l'information obtenue de diverses sources, dont 65 rapports d'organisations non gouvernementales et régionales, de gouvernements et des Nations Unies, ainsi que des rapports de sources confidentielles canadiennes, confirmant cette information.

À la 49^e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne, la délégation canadienne a travaillé avec succès à l'adoption, par consensus, de deux résolutions condamnant toutes les violations des droits de la personne et du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Les

résolutions exprimaient également l'indignation générale face à l'utilisation systématique, comme outil de guerre, d'agressions sexuelles contre les femmes et demandaient qu'un groupe d'experts, sous la direction du Rapporteur spécial de la Commission, M. Tadeusz Mazowiecki, fasse enquête sur cette question.

En décembre 1992, le Canada informait le Secrétaire général de l'ONU qu'il appuierait sans réserve une décision du Conseil de sécurité rendant effective l'interdiction des vols au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

Mesures d'immigration spéciales

Un programme spécial a été mis sur pied dans le but de faciliter la réunion de nationaux de l'ancienne Yougoslavie avec des membres de leurs familles qui vivent au Canada, et de permettre aux visiteurs qui se trouvent déjà au Canada d'y prolonger leur séjour ou de demander le statut d'immigrant. Jusqu'à 26 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie touchés par la guerre civile pourraient profiter de ce programme.

En novembre 1992, suite à l'appel urgent lancé par le HCR pour la protection des détenus dans l'ancienne Yougoslavie, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Bernard Valcourt, a annoncé que le Canada acceptait d'accueillir environ 500 personnes. Jusqu'à maintenant, 520 personnes sont arrivées au Canada. Ce sont des civils qui étaient gardés dans des centres de détention situés dans des zones de guerre de l'ancienne Yougoslavie.

Le 9 mars 1993